

Le portail de la Cathédrale de Reims.

Afin qu'ils pussent être placés sous les ordres et la surveillance du commandement d'un camp affecté à leurs troupes, les officiers étaient internés dans les localités à proximité des dits camps.

A tout officier, l'autorité hollandaise demanda de « s'engager, sur sa parole d'honneur, de ne pas s'éloigner de son lieu de résidence et de ne pas franchir les limites d'un rayon déterminé sans l'autorisation de l'autorité militaire ». L'officier était obligé de signer, tous les jours à une heure déterminée, un registre de présence.

L'officier pouvait à tout moment, sur sa demande, être relevé de son engagement.

Les officiers allemands, anglais et belges signèrent tous cet engagement.

Dès mon arrivée à La Haye, à la fin janvier 15, je cherchai, conformément au désir de M. de Broqueville, ministre de la guerre, à obtenir que les officiers pussent faire le service auprès de leurs inférieurs, ce qui nécessitait le rétablissement des liens de subordination de ceux-ci envers leurs chefs.

A la suite de mes instances, au mois de mars, le ministre de la guerre de Hollande prescrivit :

« Il peut être concédé aux officiers internés de s'occuper de leurs inférieurs et de les diriger, sous le contrôle de l'autorité néerlandaise.

« Les liens militaires de subordination sont rétablis. »

C'est ainsi, mais uniquement parce que les officiers avaient donné leur parole, que le contact entre ceux-ci et la troupe put, progressivement, être rétabli dans les différents camps d'internement, dans la mesure jugée nécessaire par les commandants de ceux-ci.

Exposons ce qui se passa au sujet de la question de la parole.

Fin novembre, l'autorité britannique donne à ses officiers l'ordre de reprendre leur parole. De Leeuwarden, où ils étaient internés ainsi que leurs soldats, les officiers sont expédiés dans un fort déclassé près d'Utrecht, n'ayant plus aucun rapport avec les leurs.

Les officiers belges, ayant appris qu'au front on ne les approuvait pas d'avoir donné leur parole, prient, à la fin de novembre, notre ministre à La Haye de demander des instructions à notre gouvernement. Notre ministre satisfait à cette demande et fait savoir aux officiers que, en attendant la réponse du gouvernement, il leur conseille de ne prendre aucune décision.

Néanmoins, vers la mi-décembre, quatre de nos officiers reprennent leur parole, ils sont envoyés à l'île d'Urk, au milieu du Zuyderzee, où ne se trouvait aucun soldat belge. Peu après quatre autres officiers agissent de même et vont rejoindre leurs camarades à Urk.

Au commencement de janvier 15, notre ministre à La Haye est informé de ce que le gouvernement a l'intention de donner à tous les officiers l'ordre de reprendre leur parole. Toutefois, avant de donner cet ordre, notre gouvernement désire connaître quelles seraient les conséquences de cette mesure au sujet de la reprise du contact entre les officiers et leurs inférieurs. Notre ministre ayant répondu que cette décision supprimerait irrémédiablement tout contact, l'ordre de reprendre la parole ne fut pas donné.

En décembre, le gouvernement britannique fait de nouvelles démarches pour que ses officiers puissent rendre leur parole et annonce que, si le gouvernement hollandais donnait suite à cette demande, il serait interdit aux officiers ainsi qu'aux soldats anglais de s'évader et que ceux qui contreviendraient à cet ordre, seraient renvoyés en Hollande. L'autorité néerlandaise autorise les officiers anglais à rendre leur parole.

Une question ayant été posée à la Chambre des Communes au sujet de l'interdiction faite aux officiers internés de s'évader, M. Asquith répondit : « Cet ordre a été donné pour éviter les possibilités d'incidents indésirables avec le gouvernement néerlandais, qui a fait tout son possible pour adoucir les conditions d'internement. »

A mon intervention, en mai 16, notre gouvernement, qui a été tenu au courant des incidents relatifs à la pa-



Au camp des internés à Amersfoort.

role reprise, puis rendue par les officiers anglais, juge devoir prendre une décision analogue à celle du gouvernement britannique.

A deux officiers qui atterrirent aux Pays-Bas vers la fin de l'année 16 et qui refusaient de donner leur parole, en 17 le lieutenant-général De Ceuninck, qui avait succédé à M. de Broqueville comme ministre de la guerre, intima l'ordre de la donner, en ajoutant que, même s'ils ne la donnaient pas et s'ils s'évadaient, ils seraient renvoyés en Hollande.



Suivons maintenant de plus près nos autres compatriotes qui avaient également franchi la frontière hollandaise, nous voulons parler des réfugiés.

Lors du récit de la chute d'Anvers, nous avons décrit le grand exode. Il a paru depuis lors un ouvrage abondamment documenté : « La Belgique en Hollande 1914-1919 », par R. W. R. Verdeyen. Nous y lisons entre autres choses :

« En Hollande ! Qu'était la Hollande pour ces milliers de malheureux qui allèrent y chercher le salut ?

La Charité veillait aux frontières. On posa le fusil dans un coin et des bras fatigués soutinrent les mères, les pères et les enfants, les vieillards et les impotents donnèrent à manger à ceux qui avaient faim; à boire à ceux qui avaient soif et prodiguèrent des soins aux blessés. L'amour du prochain, comme une fleur précieuse, déploya sa splendeur magnifique et bientôt les exilés, entourés de tant d'infinie sollicitude et de profonde pitié, se sentirent chez eux dans la Hollande hospitalière; la couche la plus dure dans les granges, les étables, les écoles, les églises ou à bord des bateaux devint un doux oreiller..

Le nombre total des Belges émigrés en Hollande est évalué à un million environ, dont 500,000 ont traversé la frontière par le Brabant septentrional; 400,000 par la Zélande et 100,000 par le Limbourg. En défalquant les derniers 100,000, 900,000 (neuf cent mille) réfugiés ont donc été logés et nourris dans les communes de la frontière en octobre 1914.

Il est impossible de traduire en paroles les merveilles d'organisation, d'intelligence et d'activité, qui furent réalisées en ces journées mémorables. Toute la population de la frontière fut littéralement mobilisée et chacun trouva de sa propre initiative la solution des difficultés qui se produisaient. Le télégraphe et le téléphone marchèrent nuit et jour; un service ininterrompu de bateaux transporta les réfugiés entassés en Flandre zélandaise, par Terneuzen et Walsoorden vers les îles zélandaises ou dans les provinces du nord; on réclama l'aide de l'intendance militaire pour le transport des vivres; des médecins, des in-

firmeries et des étudiants, qui étaient venus se mettre volontairement à la disposition de la Croix-Rouge, accoururent, car il fallut aménager des chambres d'accouchement et, outre les civils, des milliers de soldats, à Hulst principalement, avaient franchi la frontière, et parmi eux se trouvaient nombre de blessés. Partout, dans toutes les classes de la société, ce fut une émulation du caractère le plus noble.

Les armoires à provision furent vidées, les gardes-robes virent disparaître leur contenu comme par enchantement, chacun s'essouffla à courir jusque tard dans la nuit, vers les fermes et les maisons où jamais en temps normal on ne voyait un touriste, pour chercher un logement en faveur des malheureux. En considérant ces choses avec le recul nécessaire, on reste stupéfait de la façon dont, au milieu du désarroi de la première heure, il fut pourvu aux nécessités les plus urgentes.

Dans la commune d'Hontenisse, située sur la rive gauche de l'Escaut Occidental, 60,000 réfugiés au moins ont été enregistrés du 8 au 12 octobre, d'après une estimation sommaire; selon toute vraisemblance, cette évaluation est fort en-dessous de la réalité, de sorte que l'on peut supposer que le nombre total est de 60 à 100,000.

Voici quelques chiffres particulièrement frappants :

Eindhoven avec 5665 habitants avait 5000 réfugiés.	
Halsteren » 4125 » » 7746 »	
Ossendrecht » 3049 » » 5000 »	
Oud- en Nieuw-	
Gastel » 5144 » » 4500 »	
Putte » 1298 » » 4000 »	
Roosendaal » 16716 » » 50000 »	
Zundert » 5146 » » 6600 »	
Aardenburg » 2036 » » 2030 »	
Hulst » 3286 » » 3000 »	
Kruiningen » 3756 » » 7000 »	
Oostburg » 2317 » » 2940 »	
Schoondijke » 1918 » » 1000 »	
Maastricht » 37483 » » 14000 »	
Noorbeek » 754 » » 1295 »	

D'après la Commission Centrale, à la mi-octobre la moitié des réfugiés avait quitté les provinces-frontière et après ce nouvel exode il n'y avait plus dans le Brabant Septentrional que 140,000 réfugiés, et 50,000 en Zélande.

Le nombre total diminua constamment et était d'environ 200,000 en décembre 1914, dont environ 108,000 indigents. Ces chiffres furent encore réduits par la suite (en mai 1915 il y avait environ 800,000 indigents et au moins 25,000 personnes aisées), mais dès qu'on s'aperçut que des milliers de réfugiés préféraient résider en Hollande, la question se posa de savoir comment on pourrait le mieux pourvoir à leur entretien définitif. L'hiver approchait, les paysans devaient pouvoir disposer de leurs granges et de leurs étables, les écoles ne pouvaient rester fermées plus longtemps, les églises et les édifices publics devaient être rendus à leur destination primitive. Il fallait faire de la place pour loger ceux qui ne pouvaient demeurer plus longtemps où ils étaient.

Le gouvernement néerlandais chercha la solution de ce problème dans l'érection de « Villages belges », que le public appelle des « camps », et qui sont connus officiellement sous le nom de « refuges ».

M. Jaspars écrit au sujet de ces camps dans sa brochure : « Les Belges en Hollande » :

« Les habitants de ces camps reçoivent journellement de la viande, du poisson ou de la graisse. Vu les difficultés qui s'y rattachent, on n'a pas fait d'enquête concernant leur situation financière. On ne les oblige jamais à travailler, mais indirectement on fait tout ce qui est possible pour éviter que les habitants d'un camp ne passent leurs journées dans l'oisiveté. Ceux qui travaillent reçoivent notamment une petite récompense, soit en argent, soit en vêtements.

Il n'est pas possible, dit le ministre hollandais, de donner avec certitude le nombre de réfugiés qui se trouvent actuellement (juillet 1917) en Hollande. D'après une estimation sommaire il doit en rester 30,000 à 40,000 à charge du gouvernement. Il y en a 6.902 à Nunspeet, 6.233 à Uden et 1210 à Gouda.

Après avoir assuré le logement et la nourriture de ces réfugiés, la tâche du gouvernement hollandais n'était pas terminée. On devait aussi pourvoir à l'habillement et à



Au camp des internés à Amersfoort.

la chaussure. Le problème particulièrement difficile de la mise au travail retint toute l'attention du gouvernement, tandis que celui-ci eut encore à organiser l'instruction des enfants et l'enseignement professionnel des plus âgés. Dans l'une comme dans l'autre de ces tâches le gouvernement a été soutenu au delà de tous éloges par l'initiative privée. Le Comité d'Amsterdam, « Steun voor Belgische en andere slachtoffers » disposait d'importantes ressources pécuniaires fournies par les particuliers. Il reçut un montant de près de 92,000 florins, dont 10,000 florins venant de Suisse.

Ce comité s'est notamment chargé de l'habillement et de la chaussure et a soulagé beaucoup de misères. Lorsque les ressources de ce comité furent épuisées, le gouvernement hollandais l'aidera. Les secours américains furent aussi précieux et notamment ceux de la Rockefeller Foundation qui permirent de pourvoir dès le début aux besoins de tout le camp de Uden.

En ce qui concerne la mise au travail, la « Rockefeller Foundation » a rendu de grands services aussi en créant des classes de couture et de tricotage, où un grand nombre de réfugiés fabriquent des vêtements chauds pour les internés ou pour les autres réfugiés.

A part cela on procura aussi aux réfugiés du travail à domicile afin de combattre l'oisiveté, tout en évitant qu'ils ne prissent le gagne-pain des ouvriers hollandais.

Une heureuse source de travail aux réfugiés est fournie par ce qu'on est convenu d'appeler la reconstruction de la Belgique. Pour remplacer les nombreuses maisons détruites on ne pourra, notamment, pas bâtir immédiatement partout des maisons en briques. Dans ce but les réfugiés construisent ici des maisonnettes en bois qui, après avoir été habitées, pourront être démontées et remontées ensuite en Belgique.

Le gouvernement belge a fait construire par l'école de travail des camps d'internés, sous la direction de M. Omer Buyse, trois petits villages en bois : Albertdorp, près de Soesterberg; Elisabethdorp, près d'Amersfoort; Heidekamp et Leopoldsdorp, près d'Harderwijk.

C'est également le gouvernement belge qui assure directement le logement et l'entretien des familles des militaires belges habitant ces villages.

La note ministérielle conclut en donnant un aperçu des dépenses occasionnées au Trésor néerlandais par l'entretien des réfugiés belges. Malgré l'aide puissante venue d'ailleurs, ces dépenses s'élèvent pour les trois premières années de guerre à environ florins 20.600.000.

Plus de 40.000.000 de francs, c'est un beau chiffre.

Or, il convient d'insister que, dès le début, le gouvernement belge a offert au gouvernement hollandais de rembourser tous les frais que lui occasionnerait le séjour des réfugiés en Hollande.

Le gouvernement hollandais a décliné cette offre, disant que le peuple néerlandais fait volontiers des sacrifices, voulant ainsi coopérer, dans la mesure du possible, à l'allègement des misères qu'éprouvent les Belges par la guerre. Les frais occasionnés par les réfugiés civils ne sont en aucune façon portés au compte du gouvernement belge.

Ce ne sont pas seulement les Belges en Hollande qui sont l'objet de la générosité néerlandaise. Dans toutes les classes de la société hollandaise de nombreuses femmes et jeunes filles nous manifestent leur amitié en adoptant des soldats belges soit au front, soit prisonniers de guerre ou encore internés en Hollande ou en Suisse. Sous ce rapport, la charité hollandaise, loin de diminuer, s'étend de jour en jour et nous connaissons telle dame hollandaise qui a pris à charge pas moins de trente-deux soldats belges et français tout en participant à toutes les œuvres établies en Hollande. Non seulement elle procure à ces trente-deux fileuls par ses lettres affectueuses le réconfort moral, mais leur envoie à dates fixes des paquets qui sont reçus avec bonheur par nos braves poilus.

Outre ces cas particuliers, il y a la population tout entière qui ne manque jamais une occasion de nous témoigner ses bons sentiments.

Depuis ces trois ans il ne s'est pas passé un mois sans que des collectes ne fussent organisées dans l'une ou l'autre ville au profit d'une œuvre belge. Toutes ces collectes ont pleinement réussi et ont rapporté des sommes énormes.

On n'est certes pas arrivé à un tel résultat sans un grand effort et nous aimons à rendre ici hommage aux nombreuses jeunes filles et femmes hollandaises qui, par tous les temps, souventes fois au milieu des bourrasques et patageant dans la boue, se sont sacrifiées pour récolter sou par sou des sommes aussi importantes.

En Hollande, berceau de la liberté, les Belges ont joui de celle-ci sans la moindre restriction. Jamais on ne nous a discuté le droit de penser, de parler, d'écrire.

Jamais on n'a contesté à aucun Belge ce droit sacré pour lequel nous avons tout sacrifié. Sur cette terre d'exil les Belges jouissent absolument des mêmes libertés que les nationaux, des mêmes droits dont nous jouissons en Belgique. Des associations belges de bienfaisance, d'entraide et même politiques se sont formées ici sans que les autorités s'en soient inquiétées; des journaux belges publiés en Hollande défendent en toute indépendance les droits de notre cause sacrée sans devoir se soumettre à aucune censure préalable. Jamais aucune autorité ne nous a fait sentir notre position délicate de réfugiés, comme jamais on ne nous a demandé dans nos manifestations patriotiques d'abdiquer notre fierté nationale.

C'est là un bienfait qui nous est plus précieux que tout.

Ces brèves citations de l'intéressant ouvrage de M. Jaspars nous donnent une juste idée de la vie de nos compatriotes en Hollande.

Hélas ! un certain nombre de Belges s'y sont conduits de façon à nuire à notre bon renom. Ils y vécurent comme si la guerre n'existait pas; comme si notre patrie ne gémissait pas sous le joug de l'opresseur, comme s'il n'y avait pas chaque jour de jeunes soldats qui sacrifiaient leur vie pour le bien commun. Ils étaient en buvant du vin et du champagne des succès acquis au prix de tant de sang précieux, ils étaient les piliers de toutes sortes de cabarets. Certains tenanciers de cafés agrandirent leurs locaux, grâce surtout à l'argent de ces Belges.

On vit des Belges qui se masquaient à l'occasion du carnaval tandis que nos soldats portaient des masques pour ne pas être empoisonnés par les gaz asphyxiants de l'ennemi.

N'insistons pas sur ce point. Ces Belges oublieux de leurs devoirs les plus élémentaires formaient une infime minorité, bien qu'ils fissent beaucoup de bruit pour se faire remarquer davantage. La majeure partie de nos compatriotes menait une existence digne, calme et sobre, un grand nombre d'entre eux cachaient leur misère dans une mansarde ou dans une chambre très modeste. On s'aidait et on s'encourageait mutuellement. Beaucoup sont restés à l'étranger pour n'en plus revenir. Ils repo-



Blessés belges.

sent au cimetière de Flessingue, Middelbourg, L'Ecluse, Uden, Nunspeet, Ede, Amersfoort, Harderwijk, Zeist, Rotterdam, Amsterdam, Bois-le-Duc, Maastricht, Breda, Tilbourg, Roosendaal, Bergen-op-Zoom. Oui, il en est resté un peu partout, des soldats et civils, des vieillards, pour qui l'exil était un fardeau trop accablant, des enfants, nés en exil. Et c'était toujours un spectacle émouvant de voir conduire ces malheureux à leur dernière demeure accompagnés de leurs compatriotes attendris.

Nous pourrions nous étendre ici sur l'instruction des réfugiés belges et dans ce domaine encore la Hollande nous a largement soutenus en mettant à notre disposition des locaux, des meubles, du personnel et de l'argent. C'était un véritable enchantement de visiter ces écoles, qui étaient comme des coins de la patrie au milieu de la Hollande.

Des associations d'instituteurs néerlandais prêtèrent leur aide à des collègues belges émigrés, vieux ou malades.

La description des refuges, « des camps », comme on les appelait, pourrait fournir la matière d'un volume spécial, mais nous devons nous borner dans cet ouvrage d'ensemble.

Toutefois on pourrait nous reprocher à juste titre d'être incomplet, si nous ne donnions pas au lecteur quelques aperçus de l'existence originale de milliers de nos compatriotes. Jetons un coup d'œil, par exemple, à Uden. C'est un grand village situé sur la voie ferrée de Bostel à Gennepe, au milieu des jolies bruyères du Brabant Septentrional. Dès la fin de 1914 on commença la construction du camp, sur la route d'Uden à la commune limitrophe de Zeeland. On y travailla fiévreusement et dès le mois de février 1915 on put recevoir les premiers exilés. Il s'éleva à cet endroit une véritable petite cité en bois, qui comptait environ 5000 habitants belges.

Le dr Verdeyen, dans son livre cité plus haut, dit au sujet de l'organisation :

« Le camp proprement dit est situé au sud de la route d'Uden à Zeeland et comprend trois grands quartiers qui sont dénommés d'après leur situation : la Westwijk, (quartier Ouest), la Oostwijk, (quartier Est), et la Zuidwijk, (quartier Sud). La route centrale (Middenweg) les traverse du nord au sud. Chaque quartier possède une cuisine, une buanderie, une remise à charbon et des réfectoires. La Westwijk et la Oostwijk ont chacune trois réfectoires, la Zuidwijk, vu son plus grand nombre de baraques, en a quatre.

Les autres bâtiments pour le service sont construits dans les intervalles. Dans la Westwijk se trouvent la centrale électrique, l'installation des bains, le bureau des postes, télégraphes et téléphones, la cuisine à lait; dans la Oostwijk, l'église avec le presbytère et le couvent des religieuses; dans la Zuidwijk : le bâtiment de la direction, la pharmacie et le magasin du refuge.

Près de l'entrée, en vue de faciliter le transport, se trouvent le magasin d'habillement, le magasin de ravitaillement et de couchage, ainsi que le bureau de police,

la polyclinique, un atelier pour hommes et un atelier pour femmes. »

Les baraques étaient divisées en chambrettes, où les ménages pouvaient loger séparément. Plus tard on créa une cité-jardin en bois pour les fonctionnaires et les réfugiés.

L'église avec sa nef centrale, ses deux nefs latérales et son modeste clocher n'était pas moins simple que les autres bâtiments. Les fidèles devaient y prendre place sur des rangées de bancs ordinaires; l'autel, fabriqué par un réfugié, avait été l'objet de soins un peu spéciaux, mais dans son ensemble la Maison du Seigneur portait le cachet de la plus parfaite simplicité et ne détonnait en rien sur la monotonie des constructions en bois qui l'entouraient.

Les écoles étaient des bâtisses aérées et bien aménagées.

Les heures des repas étaient les suivantes :

Déjeuner à 8 heures; dîner à 12 h. 1/2; souper à 5 h. 1/2. Ceux qui n'arrivaient pas à temps à la table commune, n'avaient pas à manger.

L'ordre à observer pour les repas était fixé par un règlement des réfectoires, dont le premier article disait :

Le signal du repas est donné par la cloche de l'église, qui sonne dix minutes avant chaque repas; à ce moment chacun est obligé de se rendre au réfectoire.

Les malades pouvaient prendre leur repas dans les baraques.

La liberté, d'abord assez limitée, s'étendit constamment. Le règlement primitif disait :

« Il sera permis à chacun jusqu'à nouvel ordre de rester en dehors du camp de 3 à 5 heures, à l'exception de ceux qui doivent exécuter pendant ce temps une besogne déterminée.

Pour pouvoir quitter le refuge aux autres heures de la journée, il faut une autorisation écrite du commissaire du gouvernement ou du fonctionnaire chargé de la direction du camp. »

Le dr Verdeyen signale à ce propos :

« On usa largement de la faculté de quitter le camp de 3 à 5 heures. Tous les après-midis on voyait de petits groupes se rendre aux villages d'Uden et de Zeeland pour y faire des achats ou bien l'on rencontrait des promeneurs dans les bois environnants.

Outre l'après-midi les réfugiés sortaient aussi le matin, et généralement sans autorisation écrite, car ils trouvaient cette formalité trop ennuyeuse et peut-être estimaient-ils en dessous de leur dignité d'aller demander la permission de quitter leur maison. Pour éviter le poste de garde, ils passaient entre les fils de fer ou bien ils les coupaient, exactement comme on faisait à la frontière; de cette façon on ne les remarquait pas et ils établissaient des communications plus directes, comme les paysans qui font leur propre sentier à travers champs, sans se soucier des chemins tortueux.

L'enceinte du camp, qui couvrait une superficie de 20 hectares environ, présentait bientôt d'une façon régulière des espaces vides que l'on renouvelait après chaque répartition, si bien qu'à la fin on les reconnut comme des issues autorisées. Dès lors le camp devint une commune ouverte et la liberté d'entrer et de sortir ne fut plus entravée que pour des cas spéciaux. »

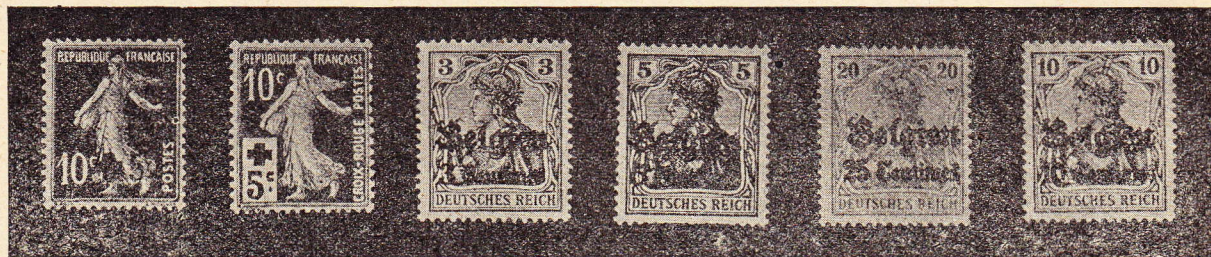
Le service médical était organisé à la perfection, mais les médecins, tant Belges que Hollandais, eurent à combattre une foule de préjugés chez nos compatriotes.

Le dr Verdeyen en cite quelques échantillons, qui se rapportent au camp d'Hontenisse, mais qui se produisent un peu partout.

Voici ce que nous lisons dans l'ouvrage en question :

« Quelques jours à peine après l'arrivée d'un groupe de réfugiés de Flessingue, il se produisit parmi eux quelques cas de typhus, qui exigeaient un rigoureux isolement, car on s'aperçut bientôt que la maladie était contagieuse. La baraque, qui reçut immédiatement le qualificatif de « baraque de Flessingue », fut surveillée nuit et jour pour éviter le contact des malades avec les autres habitants du camp pour enrayer la contamination.

La mesure, prescrite par l'inspection médicale, était dure, mais inévitable. Au début elle suscita de violentes attaques contre la direction du camp, que l'on accusait d'emprisonner les gens et dans les premiers jours plusieurs réfugiés tendirent des poings menaçants.



Timbres-poste mis en circulation par les Boches pendant l'occupation.

En fait, l'isolement ressemblait fort à une réclusion. L'espace laissé libre autour de la baraque était assez restreint et chaque fois que les habitants se risquaient dehors, leurs regards se heurtaient de tous côtés aux fils barbelés et aux gardiens du camp.

On servait les repas dans la baraque même, ce qui était encore une consolation, car la nourriture était abondante et on s'efforçait d'adoucir la vie aux réfugiés par toutes sortes de prévenances.

Chose touchante, on rencontra immédiatement des personnes généreuses prêtes à s'occuper de tout, et bientôt les habitants de la baraque se trouvèrent ensemble comme une grande famille, qui resta étroitement unie jusqu'au jour du départ. On prit toutes les mesures hygiéniques indispensables, mais sans pouvoir empêcher la propagation de l'épidémie. Par un phénomène étrange, personne dans la baraque ne voulait admettre que le typhus y régnait, chacun croyant que la maladie n'était qu'une fièvre des foins inoffensive. Ainsi il arriva que des malades atteints d'une forte fièvre ne se présentèrent même pas à la visite quotidienne des médecins. Dès qu'on signalait la présence du docteur, ils se redressaient, allaient s'asseoir autour du poêle, et n'hésitaient pas à allumer leur pipe pour donner l'impression qu'il ne leur manquait rien.

Mais il ne suffisait pas d'améliorer le logement et la nourriture. Il fallait combattre la maladie dans son germe; aussi, après s'être mis d'accord avec les autorités médicales compétentes, résolut-on de procéder à l'inoculation du sérum antityphique.

La nouvelle fut accueillie sans enthousiasme par le public et l'exemple donné par le docteur, qui commença par s'inoculer lui-même « de visu », ne fut pas d'un effet contagieux. L'indisposition qui succédait à la première opération contribua encore à augmenter les craintes des réfugiés et à les enhardir dans leur obstination.

La piqûre seule exerçait sur ces âmes naïves une influence si extraordinaire que, quand ils étaient appelés, les enfants se sauvaient pour aller se cacher dans une grange attenante au camp, où l'on avait entassé des tentes inutilisables. Des femmes, qui confondaient la teinture d'iode avec le sang, prétendaient qu'elles avaient été blessées jusqu'au sang. Quelques jours plus tard, en apprenant que les injections s'accompagnaient de distribution de speculoos, les craintes s'évanouirent aussitôt.

Les hommes, de leur côté, semblaient avoir un faible pour les cigares; aussi le speculoos et le cigare produisirent-ils un effet salutaire.

Puis on fit courir le bruit que ceux qui ne voulaient pas obéir seraient soumis à un rigoureux isolement; ce qui brisa les dernières résistances. A quelques exceptions près, on réussit à donner à tous les habitants une seconde et une troisième injection et à un certain moment on put enregistrer un heureux résultat, à savoir qu'il n'y eut plus de nouveau cas de typhus et dès lors on put songer à transporter les réfugiés dans un autre camp.

A peu près en même temps que sévissait l'épidémie de typhus, une légère épidémie de rougeole se déclara, et de nouveau l'horreur de l'hôpital et des secours médicaux se fit jour parmi les réfugiés. On cachait les enfants malades sous des couvertures pour les rendre introuvables.

J'ai gardé dans l'esprit le souvenir très vif d'une brave femme qui un matin fut invitée à transporter à l'infir-

merie son enfant malade et qui, à cette occasion, désigna dans son entourage immédiat six autres enfants atteints de la rougeole.

Le même phénomène se produisit au camp de Nunspeet. »

Au camp d'Uden se révéla d'emblée l'esprit commercial.

« Une autre manifestation de sociabilité, écrit le dr Verdeyen, fut la création de toute une série de boutiques. Cela se fit d'une façon insensible et sans enseignes. Non pas que les inscriptions manquaissent à l'extérieur des baraques, mais elles étaient d'un autre genre : « Villa l'Yser », « A la tranchee belge », disait, au coin d'une chambrette de jeunes gens une inscription tracée en caractères primitifs. Ailleurs on lisait « Au coin des fainéants » ou bien « A la grande pinte » (impossible à obtenir) — « Chez la grosse Marie de Deurne » — « Villa de la Dèche et Cie » — « Villa des Roses » — « Villa des Marais » — « Villa parfumée » — « Villa Albert-Elisabeth ».

Quant aux boutiques, elles étalaient des litres moins prétentieux. Un hareng ou une pomme placés devant la fenêtre, un pot à confiture renfermant des bonbons, un morceau de saucisson ou de viande fumée étaient les seuls signes distinctifs du commerce qui se pratiquait à l'intérieur.

Un beau matin on constata qu'il y avait une vingtaine de boutiques de l'espèce, dont l'une était pourvue d'un étalage superbe et d'une provision de denrées qui occupait à peu près la moitié de la cabine. Dans cette dernière boutique on pouvait se procurer presque tous les vivres d'usage courant : jambon, lard, saucisson, viande fumée, fromage, cougues, hareng, chocolat et, naturellement, toutes les friandises imaginables.

Une autre boutique avait la spécialité de conserves de hareng ou de viande fumée, de fruits, de rubans et fils à coudre, de jouets, de moules en conserves. Tous ces articles n'existaient pas à ce moment au magasin du camp, où l'on ne vendait que des vêtements. Il y avait bien le « magasin hollandais », mais on le trouvait un peu trop cher.



Les Marocains au front.



Derrière le front. L'épluchement des pommes de terre.

Les fraises, les poires, les pommes, les légumes de toutes sortes, les crevettes, le poisson frais et les articles de toilette trouvaient des vendeurs et des acheteurs. Outre les petits commerçants, quantité d'autres affaires s'installèrent pour leur propre compte, notamment des coiffeurs, des couturières, des tailleurs, des cordonniers, des photographes, des réparateurs de vélos, des repasseuses, des buanderies, un antiquaire. Hélas ! il y avait aussi des accapareurs, des contrebandiers et le commerce avec la frontière se fit sentir jusque dans le camp.

Toutes ces affaires donnaient des bénéfices, les unes plus, les autres moins. Pour montrer quelles proportions inattendues elles pouvaient prendre, il suffit de souligner ce fait qu'à un certain moment un petit commerçant se déclara prêt à payer pour une petite chambre bien située un loyer mensuel de 75 florins.

Un autre me raconta en octobre 1918 qu'il était entré au camp des réfugiés avec 200 francs et qu'il disposait d'une somme de 5000 francs pour retourner en Belgique.

Chaque jour on voyait circuler les charrettes attelées de chiens qui allaient chercher les marchandises, les ouvriers apportaient de la gare des paniers ou des caisses et ceux qui n'avaient pas de chien ou qui ne pouvaient payer le transport, se servaient d'une charrette ou d'une brouette ou se contentaient d'un panier.

A côté des boutiques se créèrent encore d'autres commerces, par exemple celui des loques et os, des vieilles ferrailles et plus tard, — lorsque les succédanés eurent fait leur entrée en Hollande — le commerce des glands destinés à remplacer le café, des feuilles de mûrier, qui suppléaient au thé ou au tabac, des racines d'une certaine plante des bruyères servant à la confection de brosses.

La crème à la glace ne tarda pas à faire son apparition et pendant les mois d'été le Middenweg (la route centrale) retentissait dès avant neuf heures du matin du cri bien connu en Belgique : « Crème glace, à la vanille ! » et « Crème glace », vêtu de l'indispensable veste blanche, parcourait le camp, poussant devant lui sa voiturette à pas comptés et fermes, s'arrêtant fréquemment pour étendre d'un geste élégant sa crème sur le biscuit.

Le vendeur de journaux ne manquait pas non plus.

On se mit également à tenir des chiens et des pigeons et le camp ressembla de plus en plus à un véritable village belge.

Nombre de Belges allèrent travailler en dehors du camp, mais à l'intérieur la besogne ne faisait pas défaut. On y remarquait notamment : un atelier de couture,

un atelier de dentellières, un atelier de broderie, un autre pour la confection de la laine et des nattes, une classe de tricotage ; il y avait aussi les éplucheuses de pommes de terre, une menuiserie, une forge, une ferblanterie, un atelier de vanniers (supprimé en 1917), de tailleurs, de cordonniers, de tonneliers.

On vit aussi des terrassiers, des défricheurs de bruyères, des horticulteurs. D'autres étaient employés au service de nettoyage (pour le terrain et les locaux), ou au service d'incendie, certains fabriquaient des sabots, ou étaient attachés à la construction de maisons mobiles comprenant un atelier de menuiserie, une ébénisterie, un atelier de peinture et une forge (section de la Commission centrale chargée des intérêts des Belges réfugiés en Hollande).

A ces groupes de travailleurs s'ajoutait le personnel des cuisines, des réfectoires, des buanderies, le magasin d'habillements et de vivres, les installations sanitaires (infirmerie, polyclinique, sanatorium, cuisine à lait); l'église et le presbytère, et la poste, avec ses fonctionnaires belges, et ses facteurs.

Naturellement il y avait dans le camp des sociétés de chant et de théâtre, une fanfare, un cercle sportif.

Des orateurs belges et hollandais venaient y donner des conférences.

Il y avait une école professionnelle, à laquelle maint réfugié sera redevable d'un avenir meilleur.

Voilà une description sommaire de l'organisation des camps de réfugiés belges en Hollande. Pour de plus amples détails nous renvoyons à l'intéressant ouvrage de M. Verdeyen.

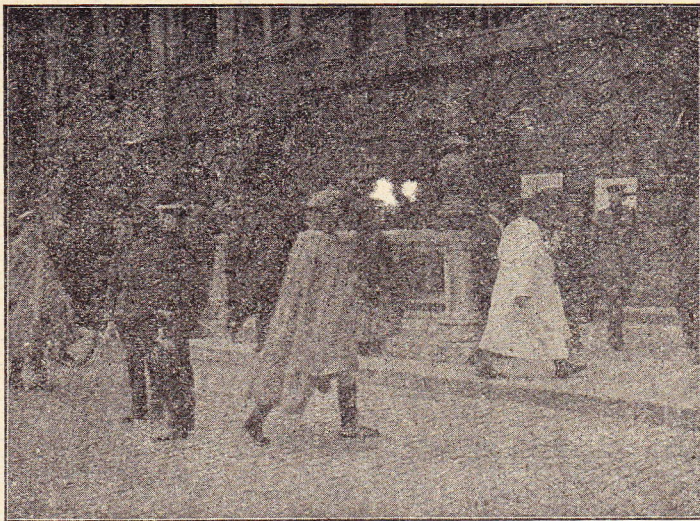
D'autre part, un nombre considérable de Belges avaient émigré en Angleterre.

Pendant les premiers mois d'exil ils vécurent complètement disséminés, soit à Londres, soit dans le reste du pays. Entretemps des personnalités belges : députés, sénateurs, fonctionnaires, etc. s'efforcèrent d'organiser la vie des réfugiés.

Le premier rendez-vous fut naturellement le consulat-général où des milliers de Belges, soldats, civils et volontaires affluèrent.

Des lords offrirent leurs maisons de campagne et leurs châteaux, tandis que de simples bourgeois se déclarèrent prêts à accueillir chez eux des enfants de réfugiés.

M. Pollet, en sa qualité de consul, fut chargé de diriger des œuvres de toute espèce. Il fonda le « War Refugees Committee » et les services furent transférés au « General Buildings », bien connu de nos soldats. Il y avait



La Kommandantur à Anvers en 1914.

notamment un service qui s'occupait de fournir un logement aux réfugiés, un autre pour les écoles, un pour la correspondance, un pour les renseignements, etc.

Les sénateurs et députés fondèrent le « groupe parlementaire », qui tint sa première réunion en février 1915. Ils pouvaient adresser des questions au gouvernement concernant les affaires d'ordre intérieur, les choses militaires, etc., pour autant du moins que l'on pouvait y répondre, sans être tenu au secret.

C'est par ce moyen que l'on se procura des renseignements sur les finances, le régime des soldats, la nouvelle loi militaire, la situation des émigrés, les camps de volontaires, les dommages de guerre, le Lloyd Royal Belge, etc.

C'est dans ce groupe aussi que le gouvernement choisit des chargés d'affaires investis de missions spéciales en Italie, en Russie et dans l'Afrique du Sud.

En vue de recueillir des fonds pour les diverses œuvres, plusieurs personnalités parcoururent toutes les contrées de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Mme Vandervelde recueillit 200,000 dollars en 1914 et 300,000 dollars en 1915 aux Etats-Unis, où elle était allée plaider la cause de la Belgique.

S. E. le cardinal Mercier avait confié le soin des intérêts spirituels des émigrés à Mgr De Wachter. Les 175 prêtres qui travaillaient sous sa direction avaient une mission écrasante à remplir, car les localités habitées par les réfugiés belges étaient très dispersées. On célébrait des offices dans des églises provisoires, dans des salles et même dans des maisons ordinaires.

On organisa les secours aux blessés; on créa une œuvre de congés pour les soldats et une œuvre d'assistance aux prisonniers de guerre.

On érigea des écoles et on institua des cercles d'études et d'agrément.

La plupart de nos compatriotes trouvèrent du travail en Angleterre, surtout dans les fabriques de munitions et dans d'autres ateliers réservés aux œuvres de guerre.

Le grand souci des Belges en Angleterre, comme en Hollande, d'ailleurs, c'était de travailler pour gagner leur vie.

C'est ce que constatait à cette époque le journal anglais «The War», qui s'exprimait en ces termes :

« Comment pourrions-nous jamais vous remercier assez, vous autres Anglais, de tout ce que vous faites pour nous ? disent un grand nombre de réfugiés.

— Pardon, monsieur, peut-être sauriez-vous me dire où j'aurais quelque chance de trouver de l'ouvrage ? ajoutait fièrement un réfugié que je vis hier.

En effet, le grand souci de la plupart des Belges, c'est d'être le moins longtemps possible à la charge de leurs hôtes anglais.

— Pourquoi avez-vous quitté votre ville ? demandai-je à un vieil hôtelier de Bruges que je reconnus.

— Eh bien ! voici : il y a à Bruges cinq bons hôtels ; trois m'appartiennent, les deux autres sont exploités par des compagnies à capitaux allemands. J'en ai informé les autorités belges. Vous comprenez qu'après cela je n'étais plus en sécurité à Bruges. D'ailleurs regardez mes deux fils, ils ont 16 et 17 ans. Pouvais-je rester là et me résigner à les voir expédiés au fond de l'Allemagne pour y manier la pioche?... Ce que je vais faire maintenant ? J'ai demandé ce matin une place de garçon d'hôtel, mes deux fils en feront autant. Nous ne voulons pas nous laisser entretenir par l'Angleterre. »

EN BELGIQUE OCCUPÉE

L'institution, la composition et l'extension du Comité National. — La vie en Belgique occupée jusqu'au mois d'avril 1915.

La question primordiale en Belgique occupée était celle du ravitaillement.

Dès les premiers jours de l'occupation de la capitale des personnes charitables firent appel à la générosité de M. Ernest Solvay, qui accorda immédiatement son concours moral et financier à l'organisation d'une œuvre ayant pour but de soulager les misères de la guerre.

Grâce à l'intervention de M. Solvay on créa un nouvel organisme, qui obtint la collaboration de MM. Jadot, gouverneur, Max, bourgmestre de Bruxelles, et Francqui, directeur de la « Société Générale ».

Plusieurs personnalités en vue du monde des affaires prêtèrent leur appui à cette institution, et ainsi naquit le Comité National.

Celui-ci se trouva dès le début sous la protection de M. le marquis de Villalobar, ministre d'Espagne, et de M. Brand Whitlock, ministre des Etats-Unis.

La nouvelle institution ne s'appela pas dès le début Comité national, mais Comité central de secours et de ravitaillement.

La première assemblée se tint le 3 septembre et l'inauguration solennelle eut lieu le 5 septembre à la « Société Générale ». M. Ernest Solvay, qui remplissait les fonctions de président, définit le but de l'œuvre qui était de recueillir les fonds nécessaires pour subvenir sans délai aux besoins des indigents et des sans-travail de l'agglomération bruxelloise.

Bientôt on se rendit compte que la question pécuniaire n'était pas tout, mais qu'il fallait aussi amener dans le pays des vivres et surtout de la farine.

Les Allemands, en effet, réquisitionnaient de grandes quantités d'approvisionnements, tant en ville qu'à la



Mme Carton de Wiart.

campagne, à tel point que les paysans n'osaient même plus se rendre au marché. Or, si les vivres venaient à manquer, les cantines populaires allaient se trouver bientôt dans l'impossibilité de poursuivre régulièrement leur œuvre. Du reste, en temps de paix, les trois quarts du blé nécessaire à la consommation du pays devaient être importés.

D'après la convention de La Haye, l'Allemagne était obligée de pourvoir au ravitaillement de la population, mais elle faisait fi de cette obligation sous prétexte que l'Angleterre imposait le blocus à l'Empire allemand.

Le spectre de la famine apparaissait donc d'une façon menaçante et on avait de sérieux motifs d'inquiétude. Le Comité central s'efforça de remédier à la situation en achetant du blé qui était encore chargé sur navires aux embouchures de l'Escaut, et en ouvrant des pourparlers avec l'Allemagne au sujet d'un emprunt de blé, mais ce n'étaient là que des expédients.

Le 19 septembre le Comité résolut d'envoyer en Angleterre un Américain, M. Shales, pour y acheter des vivres, mais il fut contrecarré dans sa mission par le gouvernement britannique, qui craignait que l'importation de denrées en Belgique ne diminuât les effets du blocus et que les Allemands ne se les appropriassent pour leurs propres besoins.

À la demande du comité, les ministres d'Espagne et des Etats-Unis offrirent leur entremise en vue de résoudre cette épineuse question.

En même temps on prévint notre gouvernement, qui se trouvait alors à Anvers, et qui chargea son représentant à Londres d'appuyer les négociations entreprises avec le gouvernement britannique.

On proposa la solution suivante : des vivres pourraient être importés en Belgique, mais les autorités allemandes devaient s'engager à ne pas les saisir et à les laisser servir exclusivement aux besoins de la population.

Le 16 octobre, le baron von der Goltz, gouverneur al-

lemand, prit cet engagement par écrit. Le 17 octobre 1914 une délégation, composée de M. Francqui et du baron Lambert, accompagnés de M. Gibson, secrétaire de la légation des Etats-Unis à Bruxelles, se rendit en Angleterre.

Leur voyage fut couronné de succès : les délégués rentrèrent avec l'autorisation demandée. Le gouvernement anglais consentait à permettre l'importation en Belgique par les pays neutres de tous les vivres destinés à la population civile, à condition que les cargaisons fussent expédiées jusqu'à la frontière belge sous la protection des ambassadeurs d'Espagne et des Etats-Unis, et que le transport depuis la frontière jusqu'aux magasins s'effectuât sous la protection des ministres des dits Etats à Bruxelles.

Pour exécuter cette condition, on fut obligé de recourir à une commission de contrôle, qui était chargée également de s'assurer que les vivres parvenaient à la population civile et que rien n'en était détourné en faveur de l'occupant. Ainsi fut formé la « Commission for Relief in Belgium. »

Les différents comités de secours répartis sur tous les points du pays s'adressèrent d'eux-mêmes au comité central de Bruxelles. Car les provinces demandèrent naturellement à avoir leur part de secours. Le Comité central conseilla de créer dans chaque province un organisme calqué sur le modèle de la capitale. Cette idée fut suivie et c'est ainsi que les comités provinciaux virent le jour.

Le Comité central prit dès lors le titre de Comité national, qui ne tarda pas à exercer son influence jusque dans le plus petit hameau.

La nouvelle institution se trouvait en face d'un problème financier formidable. Les fonds ne pouvaient affluer indéfiniment de l'intérieur. En outre, des décrets de l'occupant entravaient toutes sortes d'entreprises financières et les opérations de banque. Il fallut d'abord s'assurer des concours à l'étranger, mais de nouvelles difficultés surgirent.

Le 1er janvier 1915 un accord fut conclu avec le gouvernement du Havre, qui décida d'allouer un subside mensuel de un million de livres sterling au Comité national. Le pouvoir occupant donna son consentement.

En novembre 1914, le maire de Maubeuge avait sollicité l'aide du Comité; celui-ci résolut, pour des raisons d'humanité, d'étendre son action à Maubeuge et aux environs. De même le comité de Namur prit sous sa protection la ville de Givet.

Le 13 avril 1915 la sphère d'action fut étendue au territoire occupé du Nord de la France et à cet effet on institua le « Comité d'alimentation du Nord de la France ».

Telle est, dans ses grandes lignes, l'origine de cet important organisme, qui préserva notre patrie de la famine.

Les tribunaux belges reconnurent au Comité national un pouvoir analogue au leur, pour tout ce qui se rapportait à son action.

De sévères condamnations furent prononcées contre ceux que le service de contrôle signalait comme se livrant au commerce illicite des vivres importés ou qui contrevenaient aux règlements.

Les fonctionnaires, et agents du comité furent protégés par là contre les injures, outrages, etc. au même titre que ceux de l'Etat.

De plus, il fut admis comme règle invariable que tous les partis politiques devaient être représentés au sein des comités provinciaux, régionaux et locaux, ce qui était sans contredit une mesure excellente.

Le comité jouissait d'une grande indépendance et prenait des décisions en dehors des administrations officielles, sans avoir de comptes à rendre à la population.

Les ministres étrangers servirent d'intermédiaires entre le Comité national et le pouvoir occupant.

Le Comité national créa plusieurs départements spéciaux, notamment les suivants : « Aide et protection aux familles d'officiers et de sous-officiers privées de leur soutien par suite de la guerre; aide et protection de familles particulières, qui se trouvaient dans le même cas; aide et protection aux chômeurs indigents ainsi



Mme Pollet, organisatrice des œuvres philanthropiques pour les réfugiés en Angleterre.

qu'aux dentellières; le comité de ravitaillement pour les enfants; l'aide aux sinistrés, aux sans logis, aux étrangers, aux artistes, aux invalides, aux médecins et pharmaciens sinistrés, aux églises sinistrées, l'œuvre nationale des orphelins de guerre.»

En outre, le comité accorda sa protection à la société coopérative de prêts et d'avances à la Ligue nationale contre la tuberculose, à l'Association des villes et communes belges, à l'Agence de renseignements pour les prisonniers de guerre et internés, à la Cantine des prisonniers de guerre et à la Caisse des soldats belges.

Pour signaler aux troupes allemandes les magasins qu'elles étaient obligées de respecter aux termes de la convention, ceux-ci furent désignés par des inscriptions et des drapeaux américains, auxquels on substitua plus tard un drapeau blanc avec cette inscription en lettres rouges : « Comité national de secours et d'alimentation. Commission for Relief in Belgium. » Plus tard encore, après la déclaration de guerre des Etats-Unis, l'inscription devint : « Comité hispano-néerlandais. »

Nous reviendrons plus tard sur cette si importante institution, car il nous faut tenir compte de l'ordre des faits. Le Comité national avait à pourvoir sans cesse à de nouveaux besoins, car la situation se modifiait constamment, entraînant toujours de nouvelles difficultés.

Le 1er décembre le Comité national reçut au cours d'une séance solennelle, M. Hoover, président de la « Commission for Relief in Belgium », Millord Shaler, secrétaire honoraire, Dr Rose, créateur de la « Rockefeller foundation », et M. Bicknel, membre de cette institution. M. Ernest Solvay leur adressa un discours et exprima son entière confiance en la personne de M. Hoover et de ses collaborateurs.

M. Hoover a, d'ailleurs, parfaitement mérité cette confiance et la Belgique peut lui être reconnaissante de tout ce qu'il a fait pour elle.

Entretemps le gouverneur allemand, le maréchal baron von der Goltz, avait quitté notre pays. Le kaiser avait cru qu'il pourrait rendre plus de services en Turquie qu'en Belgique. Il fut remplacé dans ses fonctions par le baron von Bissing, général de cavalerie.

Celui-ci placarda le 8 décembre une affiche qui causa une forte émotion.

Elle était conçue en ces termes :

Article 1er. — Les conseils provinciaux des provinces belges sont convoqués, par les présentes, en session extraordinaire, pour samedi 19 décembre, à midi (heure allemande), aux chefs-lieu de provinces.

Art. 2. — Ces sessions extraordinaires ne seront annoncées que par le *Gezetz-und Verordnungsblatt* du gouvernement allemand (*Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé*).

Art. 3. — Les convocations des membres des conseils sont faites par les députations permanentes.

La présence du gouverneur n'est pas obligatoire. La députation permanente nommera celui des membres de la députation par qui la session du conseil sera ouverte et close. La session sera ouverte et close au nom du gouverneur général allemand impérial.

Art. 4. — La durée de la session ne dépassera pas un jour. La séance se fait en comité secret.

L'objet unique de la délibération dont l'assemblée est tenue de s'occuper exclusivement est : « le mode visant l'accomplissement de l'imposition de guerre mise à la charge de la population belge ».

Art. 5. — La délibération se fait en toute validité, sans égard au nombre des membres présents.

Bruxelles, le 8 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,

Baron von BISSING,

Général de cavalerie.

L'impôt de guerre ! Von Bissing, d'ailleurs, avait tenu à faire savoir aux conseils provinciaux la décision qu'il attendait d'eux. C'est l'objet de sa proclamation du 10 décembre, qui dit :

« Il est imposé à la population de Belgique une contribution de guerre s'élevant à 40 millions de francs à payer mensuellement pendant la durée d'une année.

Le paiement de ces montants est à la charge des neuf provinces qui en sont tenues comme débitrices solidaires.

Les deux premières mensualités sont à réaliser au plus tard le 15 janvier 1915, les mensualités suivantes au plus tard le 10 de chaque mois suivant, à la caisse de l'armée en campagne du gouvernement général impérial de Bruxelles.

Dans le cas où les provinces devraient recourir à l'émission d'obligations à l'effet de se procurer les fonds nécessaires, la forme et la teneur de ces titres sont déterminées par le commissaire général impérial pour les banques en Belgique.

Bruxelles, 10 décembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,

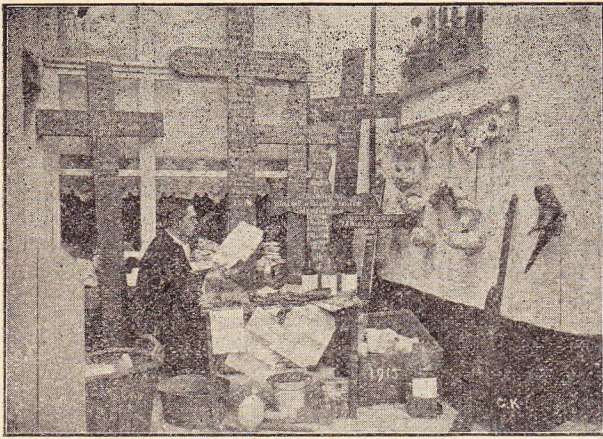
Baron von BISSING,

Général de cavalerie. »

M. le baron von Bissing affichait donc 7 jours à l'avance la décision à prendre par les conseils provinciaux ! On réussit sans doute à lui faire comprendre que le procédé était un peu vif, et contraire à la fois aux lois et au bon sens. Le lendemain matin la deuxième affiche était recouverte d'un papier blanc. Mieux encore : le *Bulletin officiel des Lois et Arrêtés pour le territoire belge occupé* donnait dans son numéro 19, du 11 décembre 1914, le texte des deux arrêtés; ce numéro fut supprimé, et à sa place on distribua un autre numéro 19; ne portant que le premier arrêté. Quant au deuxième il ne fut publié définitivement que dans le n. 27 (*Belg. All.*, p. 120)

Voilà nos neuf conseils provinciaux réunis le 19 décembre. Ils ne pouvaient faire autrement que de voter l'écrasante imposition de 480 millions; mais dans plusieurs d'entre eux s'élevèrent des protestations éloquantes contre l'illégalité du procédé.

Ce décret injuste et provocant causa une véritable indignation non seulement en Belgique, mais dans tous les pays civilisés. Abstraction faite du principe que l'Allemagne avait occupé notre pays au mépris de tout droit,



M. Haesen et son bureau à Duffel.

cette contribution de guerre était beaucoup trop lourde pour un petit pays, qui était privé de ses ressources et dont le commerce et l'industrie étaient paralysés.

Les députations permanentes protestèrent immédiatement et envoyèrent à Bruxelles des délégués qui furent reçus par von Sandt, chef de l'administration civile allemande.

L'entretien n'eut aucun résultat. Von Sandt se retrancha derrière l'autorité allemande.

Comme, en cas de refus, on redoutait des conditions encore plus sévères, les députations résolurent de proposer le vote de la contribution. Leur déclaration portait les signatures ci-après : Ch. Janssen, de Baets, Kervyn de Mérendré, baron de Gaiffier d'Hestroy, Ch. Gielen, Pastur, Em. Montens, Ad. Franchimont, G. Grégoire.

Les conseils provinciaux se réunirent donc le 19. M. Janssen, président de la députation permanente du Brabant, rendit compte des pourparlers engagés avec l'occupant et qui avaient échoué. On n'avait pu obtenir que quelques concessions, notamment au sujet des réquisitions des troupes qui désormais devaient être payées comptant.

M. Janssen proposa alors une motion de protestation en disant que l'on votait l'impôt contraint et forcé.

Cette motion fut adoptée par 56 voix contre 4.

Au conseil provincial du Hainaut, le président socialiste prononça un fier discours, en présence du gouverneur allemand.

Voici quelques extraits de ce discours :

«...Nous sommes réunis par ordre de l'autorité allemande, pour voter un impôt de guerre; en un mot nous sommes réunis pour fournir des armes au formidable envahisseur de notre pays, contre notre héroïque petite armée belge.

Eh bien ! tout d'abord, je pense qu'il convient que nous adressions au roi Albert — je n'abdique pas pour cela mes convictions républicaines — et à nos soldats, le salut de reconnaissance et d'admiration.

Inclinons-nous respectueusement devant ceux qui sont morts, pour n'avoir pas désespéré de la patrie, et adressons à ceux qui s'appêtent à vaincre ou à mourir, le baiser fraternel de nos cœurs, pleins d'affection, certes, mais à cause d'eux, pleins de légitime orgueil.

Nous sommes donc réunis pour voter *par ordre* un impôt de guerre. Je veux protester quant à la forme. »

M. André démontre alors l'illégalité de l'imposition, puis ajoute :

«...Allons-nous voter cette formidable imposition de guerre ?

Certes, si nous n'écoutions que notre cœur, nous répondrions : non, non, 480 millions de fois non.

Car notre cœur nous dirait :

Nous étions un petit pays heureux de vivre dans son travail; nous étions un honnête petit pays, qui avait foi aux traités et qui croyait à l'honneur; nous étions une petite nation confiante et désarmée; quand soudain, brusquement, l'Allemagne a jeté sur notre frontière deux millions d'hommes, la plus grande armée que le monde

vit jamais, et elle nous dit : Trahissez la parole donnée, laissez passer nos armées pour que j'écrase la France, et je vous donnerai de l'or.» Mais la Belgique a répondu : « Gardez votre or, j'aime mieux mourir que de vivre sans honneur. »

L'histoire montrera un jour la grandeur du geste qui, à jamais, nous magnifie devant l'avenir. Car rien, dans les fastes du passé, n'égale l'abnégation de ce peuple qui, n'ayant rien à gagner et tout à perdre, a préféré tout perdre pour que l'honneur fût sauf, et délibérément, s'est précipité dans un abîme de détresse, mais aussi de gloire.

L'armée allemande a donc envahi la patrie en violant des traités solennels.

« C'est un abus, a dit le Chancelier de l'Empire; les destins de l'Allemagne nous ont obligés à le commettre, mais nous réparerons le tort qu'a causé à la Belgique le passage de nos armées... »

Ce tort, voici comment on entend le réparer : l'Allemagne paiera ?

— Non, la Belgique paiera à l'Allemagne 480 millions de francs ; votez...

Vive à jamais la Patrie, libre quand même ! »

L'Allemagne foulait aux pieds les droits les plus sacrés, ce qui ne doit pas nous étonner après l'acte de trahison du début de la guerre.

A Aerschot où les Allemands avaient fusillé le malheureux bourgmestre Tielemans, comme nous l'avons rapporté dans notre récit des atrocités allemandes, le pouvoir occupant nomma un Allemand, certain Ronnewinkel, comme bourgmestre de la ville, imposant ainsi aux habitants un magistrat ennemi, en violation de la loi communale (6 novembre 1914).

Déjà von der Goltz, par son décret du 17 septembre, avait imaginé les répressions collectives pour punir les délits commis par des particuliers.

« Avis officiel.

...Les localités dans le voisinage desquelles les lignes télégraphiques ou téléphoniques sont détruites seront frappées d'une contribution de guerre, peu importe que les habitants en soient coupables ou non.

Cette ordonnance entre en vigueur à partir du 20 de ce mois.

Bruxelles, le 17 septembre 1914.

Le Gouverneur général en Belgique,
Baron von der GOLTZ,
Général-Feldmaréchal. »

Von Bissing ajouta que les villages seraient punis sans miséricorde pour des faits de ce genre, qu'ils fussent complices ou non. Et on ne se contentait pas de peines d'amende.

« Quiconque aura endommagé un télégraphe ou téléphone militaire sera fusillé. »

Et l'occupant ne se bornait pas à protéger par ces moyens les téléphones et les télégraphes; il était très chatouilleux.

C'étaient aussi des innocents qui devaient être punis si les Allemands exécutaient la menace, plutôt grotesque, faite aux Anversois en février 1915. Les enfants de la ville chantaient une adaptation flamande du chant allemand : *Duitschland over alles, maar over den Yser niet*. (L'Allemand par-dessus tout, mais non par-dessus l'Yser). Ils avaient aussi remplacé *Wacht am Rhein*, par *Wacht am Schijn*. (Le Schijn est un affreux égout malodorant du côté de Merxem.)

Les Allemands s'emurent et annoncèrent aux autorités communales que si ces « provocations » continuaient, on déporterait en Allemagne l'échevin de l'instruction publique, les directeurs d'écoles, et les parents des élèves.

D'habitude les peines dont les collectivités étaient menacées n'étaient pas précisées par les affiches. Il est permis de supposer qu'elles consisteront en une amende: c'est la punition la plus fréquemment appliquée, sans doute parce qu'elle est la plus productive.

Effectivement, c'est partout de l'argent qu'on exige. 5.000 francs de la commune de Grembergen parce qu'un habitant a laissé voler ses pigeons.

Cinq millions de Bruxelles parce qu'un agent de police a maltraité un espion allemand. C'est de peines pécuniaires que sont menacées la ville de Mons si un Anglais est trouvé sur son territoire (affiché à Mons, le 16 novem-



Mgr De Wachter, délégué de S. E. Cardinal Mercier en Angleterre.

bre 1914); la ville de Mons et la province de Hainaut, si un habitant conserve pour lui de la benzine ou un pneu (affiché à Mons, le 6 octobre 1914).

Il n'y avait plus de droits. L'occupant avait besoin d'argent et il trouva une foule de prétextes pour arriver à ses fins.

Mons dut payer une amende de 1000 marks, parce qu'un ouvrier du chemin de fer avait volé un beefsteak pendant son travail.

La commune de Bilsen, dans le Limbourg, fut condamnée à une amende de 100.000 mark parce que, d'après les autorités allemandes, des civils auraient tiré des coups de fusil sur des soldats allemands.

La ville de Mons reçut une nouvelle contribution de 100.000 francs parce qu'un particulier aurait tiré sur un soldat allemand. On ne demandait aucune preuve.

A Seraing, en février 1915, c'est aussi de l'argent qu'on réclame, parce qu'une bombe aurait éclaté dans la commune. Pour l'obtenir plus sûrement on emprisonne quelques otages, avec promesse de les envoyer dans une forteresse en Allemagne si la caisse communale ne paie pas leur rançon; mais les otages eux-mêmes conseillent à la commune de résister. Les Allemands, craignant de rester bredouille, réduisent leurs exigences de moitié. Finalement, n'ayant rien obtenu, ils relâchent les otages.

Singulière justice !

L'aventure d'Eppeghem mérite également d'être racontée en peu de mots.

En novembre 1914, un soldat allemand, se promenant dans les campagnes, tire un coup de fusil sur un lièvre ou sur un pigeon. Un officier survient bientôt et s'informe auprès du soldat. Comme la chasse est réservée aux officiers, le soldat, pour éviter une punition, rejette la faute sur les paysans. Aussitôt, rapport à Bruxelles. Le lendemain arrivent des officiers accompagnés d'une quarantaine de uhlands : « Une amende de 10.000 francs

est imposée à la commune ». Des femmes, vivant dans une maison restée par hasard debout, près du champ où le soldat avait tiré, assurent qu'aucun habitant n'a lâché un coup de fusil, et qu'elles ont vu tirer le soldat; on ne les écoute pas : « Il faut 10.000 francs, et tout de suite ».

Mais dans ce village incendié de fond en comble, où presque pas une maison n'est habitable, d'où tous les hommes sont déportés en Allemagne, il n'y a pas moyen de réunir une aussi grosse somme. « Puisqu'il en est ainsi, on prendra des otages. » Les uhlands organisent une battue et saisissent le curé et trois laïcs, les seuls qu'on ait trouvés; encore, l'un de ceux-ci est-il un habitant de Vilvorde qui venait bénévolement s'occuper de la police bourgeoise à Eppeghem. On les emmène à Bruxelles, mais en passant à Vilvorde, le Vilvordeois est relâché, devant les protestations de ses concitoyens. Après les avoir tenus dix jours en prison, M. le baron von der Goltz, constatant qu'il n'y a plus moyen de rien extraire de la caisse communale d'Eppeghem, et qu'on nourrit en pure perte le curé et ses deux paroissiens, les remet en liberté. (1)

La ville de Courtrai fut frappée d'une amende de fr. 10.000.000 parce qu'on avait trouvé des armes dans une des vieilles tours du Broel, près de la Lys.

Or, voici ce qui s'était passé :

Un ancien commandant allemand avait réquisitionné toutes les armes livrées par les habitants et avait chargé l'administration communale de les déposer à la tour.

Un de ses successeurs crut d'emblée qu'il s'agissait d'une trahison, d'un complot ourdi pour attaquer les Allemands par surprise et résolut de punir la ville pour un ordre donné par son collègue. Naturellement l'administration protesta avec véhémence et finit par obtenir gain de cause.

Il pleuvait aussi des amendes personnelles, car les Allemands exploitaient toutes les sources de revenus et ils n'étaient jamais à court d'arguments.

Le bourgmestre de Thielt dut payer une amende parce qu'il avait osé dire aux Allemands que leurs réquisitions étaient excessives.

Le vicaire d'une localité de la province d'Anvers, dont les Allemands avaient saccagé la maison en octobre 1914, fut condamné en mars 1915 à une amende de 5.000 marks, parce que, roulant à bicyclette sans passeport, il avait allégué pour sa défense qu'il n'avait plus les moyens de s'acheter un passeport, les Allemands lui ayant tout enlevé.

Sous un pareil régime les escrocs avaient le champ libre pour leurs exploits.

Une information d'un journal néerlandais du 21 mai annonça que le conseil de guerre de Coblenz avait condamné à 1 an 1/2 de prison le sous-officier Garternich qui avait exigé, de diverses communes belges occupées, une contribution de guerre de 3 francs par personne, et qui avait ainsi encaissé, à son profit personnel, une somme de 27.393 francs. Ce simple fait ne met-il pas en évidence le pressurage habituel auquel fut soumis notre pauvre pays ? 18 mois de prison pour avoir vidé jusqu'au fond des caisses communales déjà officiellement dépouillées par les autorités, ce n'était vraiment pas cher; surtout si on compare cette condamnation à celles qui s'abattirent sur les communes quand un fil télégraphique se brisait : menaces d'incendie de tout un quartier, ou amende formidable, ou quand un balayeur s'emparait d'un morceau de viande.

Les réquisitions prirent également le caractère de contributions forcées. Ainsi en fut-il par exemple, pour ce qui concerne notre superbe race de chevaux.

Car l'occupant enlevait non seulement des chevaux pour l'armée, mais aussi des juments pleines et inaptes à servir à l'armée en campagne.

Quand on leur faisait remarquer que les troupes ne pouvaient pas utiliser ces bêtes, ils répondaient cyniquement : « Nous le savons bien, aussi allons-nous les envoyer en Allemagne. »

Dans une seule écurie d'élevage, celle du Fosteau, dont la réputation est universelle, on enleva 16 juments,

(1) D'après Jean Massart : « Comment les Belges résistent à la domination allemande. »



Le "Deutsche Kronprinz",...

dont 4 ont été champions, d'une valeur totale de près de 100.000 francs; dans une autre ferme, on prit une trentaine de juments et une huitaine de poulains; dans une troisième, 20 juments; une foule d'autres fermes perdirent ainsi toutes leurs bêtes de concours.

Les cas que nous citons sont relatifs à la seule province de Hainaut; le Brabant, les provinces de Namur et de Liège ont été tout aussi éprouvées.

Souvent les officiers arrivaient dans la ferme, exigeant qu'on leur montrât les chevaux; puis, malgré les protestations du propriétaire, ils emmenaient à la fois les bêtes destinées au service de l'armée et celles qui seraient expédiées en Allemagne. En échange ils remettaient des bons, qui tantôt ne portaient aucune indication de valeur, tantôt portaient une estimation fantaisiste, faite par les Allemands seuls. Si on récriminait, ils disaient: « C'est la guerre », parole qui résume toute leur mentalité.

A Soignies, une affiche enjoint aux éleveurs d'amener leurs bêtes sur une place. Des officiers et un civil allemands inspectent les chevaux, et fixent leur valeur sans écouter les propriétaires; puis, au lieu de les payer tous au comptant comme l'annonçait l'affiche, ils en payent une cinquantaine, et pour les autres ils remettent aux fermiers des bons de réquisition.

Ailleurs l'opération est encore simplifiée.

Ils envahissent la ferme, arrêtent, sans même donner de prétexte, le fermier, sa famille et ses domestiques, et les emprisonnent dans une maison de voisinage; après libération, le fermier constate que tous ses plus beaux chevaux ont disparu, et qu'on ne lui a pas même laissé un semblant de bon. Il peut s'estimer heureux si les bâtiments d'exploitation n'ont pas été incendiés, et si ses meubles sont intacts.

Une autre contribution forcée consistait dans l'accaparement de l'or, auquel les Allemands se livrèrent sans vergogne.

A Tournai, ils firent une perquisition dans toutes les banques; ils enlevèrent l'or en laissant à la place des billets allemands.

A Wavre, ils exigèrent que les paiements se fissent en or; ainsi, en janvier 1915, ils n'acceptèrent pour les passeports que des pièces d'or sur lesquelles ils remettaient des billets allemands.

Voici encore un autre procédé de spoliation.

Les Belges qui venaient de l'étranger avaient avanta-

ge à rapporter de l'or. Mais à la frontière, celui-ci était enlevé et les Allemands donnaient à la place des billets allemands, dont le cours était fort déprimé. Pour n'être pas dépouillés, les Belges se faisaient confectionner avant de rentrer des boutons en pièces d'or recouvertes d'étoffe. Mais les Allemands ayant eu vent de la ruse, la démasquaient par un coup de canif dans l'étoffe. Depuis les voyageurs eurent soin de cacher les louis sous une mince rondelle de fer-blanc.

Dans la caserne des hussards à Stendal, étaient retenus prisonniers, — contrairement à l'article 9 de la Convention de Genève du 6 juillet 1906. — une soixantaine de médecins anglais, belges, français et russes. Un beau jour on vint leur dire: « Vous avez de l'or, remettez-le nous en échange de billets ». Ils refusèrent. Le lendemain on leur dit: « Ceux qui n'échangeront pas leur or contre des billets, iront en cellule ». Devant la contrainte il fallut céder, et le dépôt d'or de l'Allemagne s'accrut de quelques pièces.

Plus tard ils réduisirent certaines peines d'amende pour les personnes qui payaient en or et se montrèrent plus empressés à donner des passeports aux gens qui étaient munis du précieux métal, car ils s'efforçaient de toutes façons de soutirer aux habitants jusqu'à leurs dernières pièces.

Le mark devait être accepté au cours forcé de 1 fr. 25.

Au milieu de ses épreuves la population cherchait un réconfort dans des solennités de toute sorte. Les services funèbres célébrés à la mémoire des soldats, tombés au champ d'honneur revêtirent le caractère très prononcé de réunions patriotiques.

Le 14 décembre une messe fut célébrée à l'église d'Etterbeek pour le repos de l'âme d'Albert de Loneux, étudiant, soldat au 24e de ligne, tombé le 6 août, aux environs de Liège. L'église était bondée. Et il en était de même à tous les services funèbres.

C'est vers cette époque seulement que beaucoup de parents et de femmes apprirent la mort sur le champ de bataille de leur fils ou de leur mari.

On procéda, en effet, à l'exhumation des héros tombés, avec le plus grand respect et les précautions les plus minutieuses, afin de pouvoir fournir aux familles tous les renseignements possible. Les dépouilles des soldats étaient réunies ensuite dans des cimetières communs.

Sur les tombes on plaça des croix et des pierres funéraires revêtues d'inscriptions.

Pour se faire une idée de ces exhumations, il faut lire le rapport de M. Haesen relatif à l'exhumation exécutée le 10 mars 1916 et que nous reproduisons ci-après, avec la bienveillante autorisation de l'administration communale de Duffel. M. Haesen, instituteur à Malines, a dirigé les travaux et est tombé victime de son généreux dévouement en 1916.

« Idée générale : On croit que le soldat était enterré sans que personne l'ait su, dans la partie de la digue de la Nethe qui a été emportée par l'eau. Le corps a été partagé en deux. Par suite de l'écoulement des eaux, la partie inférieure du corps est resté en place.

Cette partie a été découverte par Stuyck, de Lazernij, le 11 février 1916, et inhumé le 12 février, au cimetière communal de Rumpst.

La partie supérieure du corps a été retrouvée un de ces jours par Van aer Winderen, de Lazernij. Dans le fossé on trouva un bras avec une omoplate; à un autre endroit, la cage thoracique avec des côtes et une partie de la colonne vertébrale; à un troisième endroit, l'autre bras avec une clavicule.

J'ai rassemblé tous ces restes que j'ai placés dans une caisse en bois et déposés dans le cercueil avec la partie inférieure du corps, au cimetière de Rumpst.

La tête n'a pas été retrouvée.

Dans cette prairie on a trouvé des boutons du 4e de ligne; aussi croit-on que ces restes pourraient être ceux d'un soldat du 4e de ligne. J'en possède un bouton.

Les vêtements étaient éparpillés. Ils n'avaient plus de doublure. Pas trouvé de numéros.

Sur les restes provenant de la partie supérieure du corps j'ai découvert un morceau d'une chemise de fan-

taise avec des rayures mauves. J'y ai trouvé un cachet rouge «Grands Magasins de la Bourse, Bruxelles».

Pour ce qui concerne la partie inférieure du corps, j'ai en ma possession des guêtres et des souliers sans aucun numéro.

Le malheureux doit avoir porté un caleçon en normal. J'en ai trouvé un fragment dans le cercueil.

Le pantalon était complètement déchiré; ni doublure, ni numéros.

Il portait deux paires de bas : une paire de bas fins noirs, et au-dessus les chaussettes militaires grises.

Je n'ai pu prendre aucune mesure, car tout était en pièces.

J'ai reçu de Van der Kinderen une cuiller en aluminium; elle appartenait au soldat. Il doit avoir été tué fin septembre — début octobre 1914.

Le cercueil a été fourni par la commune de Rumpst. Y enterré sous le numéro 11 ».

* * *

Les différentes parties du pays furent brusquement isolées les unes des autres. On faisait le trajet, pour autant qu'on était autorisé à le faire, à pied, en voiture et si possible par train, dès que le pouvoir occupant eût rétabli partiellement la circulation.

Les tramways vicinaux acquirent une importance extraordinaire. Une multitude de personnes se servaient de la ligne Bruxelles, Vossem, Weert, Saint-Georges, Hamme, Jodoigne, Overhespen, Saint-Trond, Ans-Liège.

Le voyage durait un jour environ. De Saint-Trond on pouvait ainsi se rendre à Maestricht, mais le 20 décembre l'octroi des passeports pour la Hollande fut interdit.

La «Belgique» du 25 décembre 1914 publia l'article suivant :

« Les Belges ne doivent donc plus quitter leur pays. Les femmes belges qui ont leur mari, les mères qui ont leur fils prisonnier en Allemagne, doivent renoncer à aller leur rendre visite.

Disons enfin pour terminer ce ni les sujets des Etats en guerre avec l'Allemagne, ni les Allemands qui voudraient se rendre en pays ennemi, ne peuvent obtenir de passeports d'aucune sorte.»

Ces mesures avaient pour but de combattre l'espionnage, la fraude des lettres et des journaux.

Mais nos oppresseurs devaient rencontrer encore bien des difficultés dans leur lutte pour empêcher ce trafic.

On introduisait régulièrement des journaux clandestins, qu'on payait largement et qui circulaient de mains en mains. On copiait les principales nouvelles à la machine à écrire et on les répandait à de multiples exemplaires. De cette façon le public restait assez bien au courant des événements.

« A côté des petites feuilles quotidiennes permettant aux Belges de suivre les opérations militaires, on créa donc une sorte de magazine hebdomadaire, donnant en une cinquantaine de feuillets dactylographiés, des extraits de revues, de livres et de grands journaux étrangers, des discours importants, etc. Une large place était faite aux articles traduits de l'anglais, du hollandais et surtout de l'allemand; le bureau de traduction fonctionnait dans un local où les Allemands ne pouvaient certainement pas soupçonner sa présence.

La revue elle-même était élaborée dans un endroit pas suspect non plus. Pour assurer davantage le secret, les principaux fournisseurs d'articles ne se connaissaient pas entre eux; combien de fois n'est-il pas arrivé à l'auteur de ces lignes, pendant qu'il poursuivait quelque enquête sur l'occupation allemande, de découvrir tout à coup qu'il se trouvait en présence d'un de ses collaborateurs. Ajoutons que parmi les centaines de lecteurs de ce périodique, personne ne connaissait son origine. (1) »

Quelques journaux hollandais, notamment le «Nieuwe Rotterdamsche Courant», étaient admis en Belgique, mais devaient subir une censure rigoureuse.

Plus tard on alla même jusqu'à défendre sous peine de mort l'introduction de journaux fraudés.

Quelques journaux paraissaient, mais rencontraient la réprobation générale, tels que : *La Belgique*, *Le Bruxelles*, *De Gazet van Brussel*, *Het Vlaamsche Nieuws*, *De*

Vlaamsche Post, *L'Ami de l'Ordre*, *Le Messenger de Bruxelles*, *Le Quotidien*, etc.

Les Allemands avaient exercé une pression sur les propriétaires des anciens journaux pour les obliger à paraître. Les journaux de la capitale s'y refusèrent unanimement.

Nous parlerons plus loin des journaux prohibés «*La Libre Belgique*» et «*De Vlaamsche Leeuw*».

Nous avons déjà signalé les mesures sévères édictées par les Allemands pour combattre la fraude des correspondances. On pourrait écrire un volume sur ce sujet palpitant. Comme chacun à cette époque appréciait la valeur d'une lettre !

Les soldats soupiraient après les nouvelles du foyer familial et c'était pour eux une joie intense lorsqu'ils recevaient quelques renseignements des êtres aimés. Mais les Allemands n'autorisèrent l'échange de correspondances que dans certaines limites et sous réserve de la censure; cette autorisation ne concernait d'ailleurs que le territoire dépendant du gouvernement général.

Des réfugiés recouraient à toutes sortes de moyens pour rester en relation avec les membres de leur famille et inversement.

Des voyageurs emportaient des lettres destinées aux personnes de connaissance, les cachaient dans les valises, sous la doublure de leurs vêtements, dans leurs chaussures. Mais bientôt les Allemands postés à la frontière se mirent à exercer un contrôle plus rigoureux; ils fouillaient les voyageurs, les déshabillaient, défaisaient les doublures et même les semelles, et dès lors le métier de messager devint très dangereux. Cependant il se trouva dès le début des gens pleins d'audace qui ne craignirent pas d'assumer le rôle de courriers et qui emportaient clandestinement les lettres au delà de la frontière pour les distribuer dans tous les coins du pays. Ces lettres provenaient de soldats, qui les envoyaient à certaines adresses, près de la frontière hollandaise où les courriers allaient les prendre.

Les Allemands leur faisaient une chasse impitoyable et les soldats pouvaient les tuer sans sommation.

Ainsi des courriers de Knoeke portaient la correspondance à L'Ecluse et y trouvaient des lettres et des journaux. Ils devaient en quelques heures visiter de nombreuses personnes. Ils retournaient au milieu de la nuit par les polders en traversant les digues situées derrière le Zwin.

Un jour des coups de feu retentirent. Deux hommes vinrent sur leurs pas en courant. Le troisième tomba pour ne plus se relever. C'était un nommé Wage, de Knoeke.

Les Allemands, ayant aperçu leurs silhouettes, avaient aussitôt déchargé leurs fusils. Les courriers se laissèrent tomber. Celui qui était au milieu fut atteint. Il gémit pendant quelques instants, puis ce fut un silence complet.

A l'aube une charrette arriva. Le corps y fut déposé et transporté au village.

Des fraudeurs de lettres — que les Allemands, naturellement, ne connaissaient pas — considèrent comme un devoir de conduire Wage à sa dernière demeure.

La mission de ces courriers était extrêmement périlleuse.

Il y avait parmi eux un nommé Ketellaper. Cet homme courageux venait de Maldeghem. Il franchissait à la nage le canal Léopold et le canal de Schipdonck. Il attachait ses vêtements au-dessus de sa tête et plaçait les lettres dans une petite caisse étanche, retenue par une corde liée à son cou. La neige, le vent et le gel ne l'inquiétaient en aucune façon et Ketellaper ne s'arrêtait jamais au rivage. Une fois le canal franchi, il courait à l'auberge du «Comte Jean», située à quelques minutes de là, juste en face de la frontière. Le courrier n'y perdait pas son temps à se chauffer, il se contentait de vider un petit verre, puis il se rendait à Ede, auprès du dépositaire des lettres, qui se chargeait d'expédier son colis. Le matin le sac postal était prêt, car pour Ketellaper on avait besoin d'une malle spéciale. Il transportait des milliers de lettres par semaine.

En Belgique il avait un nombreux groupe de collaborateurs, de sorte qu'on entra en communications avec une foule de localités jusque dans le Nord de la France.

Ketellaper finit cependant par se faire arrêter. Il fut dénoncé à Bruges par une femme. Longtemps il nia. Les



La Comtesse Hélène d'Oultremont, grande protectrice des réfugiés en Angleterre.

Allemands remirent ses papiers d'identité à un traître, un Judas, un individu à leurs gages. Celui-ci se rendit en Flandre zélandaise auprès des personnes qui transmettaient ordinairement la correspondance au courrier.

« Ketellaper est malade », dit-il. Il m'a chargé de faire son service et comme preuve il m'a donné ses papiers. »

Grâce à ce mensonge éhonté le traître recueillit des lettres adressées à Ketellaper et les apporta à Bruges. On les montra à l'accusé. Le courrier persista dans ses dénégations.

A un certain moment il vit entrer la femme qui l'avait trahi et le prisonnier qui avait pu se maîtriser pour répondre aux questions les plus embarrassantes, qui était resté impassible devant les menaces de mort et de travaux forcés, sortit tout à coup de son rôle en proie à une violente indignation.

« Vous serez jugé ! » cria-t-il à la femme. « Oui, monsieur, avoua-t-il à l'officier, j'ai transporté des lettres pour des personnes séparées les unes des autres, et j'ai été accueilli avec des transports de joie et des larmes d'émotion. Partout on me saluait comme un ange sauveur. Je venais annoncer que le père ou le fils ou le mari était encore en vie. Et les gens me serraient la main, ne sachant que faire pour me témoigner leur reconnaissance. Mais vous — ajouta-t-il en se tournant vers la délatrice — vous serez jugé quand les Belges reviendront. »

Ketellaper — dont le nom réel était Victor Cocquit — fut emprisonné à Bruges, et envoyé de là en Allemagne, d'où il réussit cependant à s'évader; il résida pendant un certain temps à Bruxelles; mais au moment des déportations il se retira en Hollande, pour passer ensuite en Angleterre.

Il y avait encore un Hollandais, Jan Mars, d'Aardenburg. Il fut trahi et arrêté à Roulers, pendant qu'il mangeait un morceau de pain dans un café et on l'envoya en Allemagne jusqu'à la fin de la guerre.

La surveillance de l'ennemi devint de plus en plus sévère. Mais les correspondances n'en continuèrent pas moins à franchir la frontière par sacs entiers. Les Allemands firent clôturer par un treillis de fils de fer les fenêtres et les portes qui avaient vue sur la frontière afin d'empêcher que, par ces ouvertures, l'on ne jetât des paquets de lettres en territoire hollandais. Plusieurs habitants en furent réduits à pratiquer une percée dans le mur pour entrer dans leur maison. Plus tard, les maisons situées, près de la frontière durent être évacuées.

Les espions mirent tout en œuvre pour entraver le transport des correspondances. Mais les courriers étaient décidés à continuer leur besogne si utile.

Parmi eux il faut citer Madame Laroche ou « Madame de Maubeuge » comme on l'appelait familièrement.

Déguisée en paysanne avec un tablier bleu et des sabots, elle traversait la frontière, près de Philippeville, ayant dans son panier des centaines de lettres de soldats français adressées aux membres de leurs familles, à Valenciennes, Maubeuge, Louvain et environs.

La paysanne se promenait ainsi le plus innocemment du monde jusqu'à Gand où elle frouvait des concours qui lui permettaient de poursuivre le voyage.

Elle finit par être arrêtée. Et un jour je reçus de Madame Laroche une carte écrite à la prison de Gardeleben. La courageuse femme avait été condamnée à quinze ans de prison.

Des traîtres au service des Allemands se présentèrent chez les habitants en se faisant passer pour des courriers. Ils demandèrent des lettres promettant de les remettre régulièrement. Certaines personnes tombèrent dans le piège. Naturellement les lettres échouaient dans l'une ou l'autre Kommandantur, où on les épiluchait avant de les remettre à destination. Malheur à ceux qui les acceptaient. Peu après un détective venait les accuser d'avoir reçu des lettres.

Il ne fallait pas songer à nier. Et le résultat était une amende qui allait s'engloutir dans la caisse de guerre sans fond.

Mais nous devons nous borner dans ce domaine, car on n'en finirait pas si l'on voulait relater toutes les histoires de courriers.

Leur tâche se compliqua lorsque l'occupant eût établi un réseau de fils électriques le long de la frontière; nous y reviendrons plus en détail.

Des centaines de nos compatriotes furent emmenés en Allemagne et enfermés dans des prisons ou des camps pour avoir participé au transport des correspondances ou pour avoir accepté des lettres. Et lorsque l'on découvrirait que des lettres se rapportaient à des affaires d'espionnage, on risquait d'être fusillé.

On créa un organisme complet pour régler l'échange des correspondances entre les soldats et les membres de leurs familles; on l'appela « Mot du soldat ». (1)

Le premier envoi partit de Bruxelles le 8 juin 1915, caché dans des boîtes à conserves.

Huit jours après, le deuxième envoi fut expédié de Belgique, dans des boîtes à café à double fond. Nous reparlerons également de cette institution, parce qu'elle se rapporte à des événements que nous aurons à mentionner plus tard.

Ainsi des patriotes accomplissaient toutes sortes de besognes pour contrecarrer le pouvoir occupant.

Un des derniers jours de l'année les Allemands prirent des mesures contre la Banque Nationale, donnant ainsi des preuves de leur rage impuissante.

Par décision du 26 août du conseil des ministres, l'encaisse d'or et d'argent de la Banque Nationale, ainsi que les clichés, les sceaux, les billets non mis en circulation avaient été transférés à Londres, de sorte que lors de son arrivée à Bruxelles, l'occupant se trouva devant une caisse vide. Les Allemands s'efforcèrent de rentrer en possession du trésor. Une délégation du conseil d'administration dut se rendre à Londres pour réclamer une partie des valeurs.

La Banque anglaise renvoya les délégués au ministre des finances du Havre, qui répondit par un refus catégorique. Une seconde démarche n'eut pas plus de succès.

L'occupant reprochait encore à la Banque Nationale d'avoir avancé de fortes sommes au gouvernement belge sans garantie suffisante, ce qui était contraire aux statuts.

Et les Allemands, dont la présence même en Belgique était une violation de tous les principes du droit, s'indignèrent de cette infraction à la loi, firent savoir à la population qu'ils ne reconnaissaient plus à la Banque Nationale la compétence nécessaire pour émettre des billets de banque et qu'ils révoquaient le gouverneur et les commissaires.

Ce privilège fut dès lors accordé à la plus ancienne des institutions financières belges, la « Société Générale de Belgique ». Celle-ci créa un département spécial d'émission, sous le contrôle d'un commissaire, nommé par le gouvernement impérial. Ce décret fut promulgué le 28 décembre.

Une proclamation affichée le dernier jour de l'année défendit aux miliciens de 1912-1915 qui pour une raison quelconque n'avaient pas été appelés sous les drapeaux, de s'éloigner de leur domicile à une distance de plus de 5 kilomètres. Ces jeunes gens devaient se présenter au contrôle à des intervalles réguliers et ceux qui manquaient à cette obligation s'exposaient à des punitions sévères.

Les bourgmestres étaient rendus responsables de l'exécution de ces mesures.

Malgré cela un grand nombre de jeunes gens franchirent la frontière pour prendre du service dans l'armée.

Ce que les Allemands ont inventé de plus abominable, c'est de faire dénoncer les miliciens par leur père, leur mère, leur femme, leur sœur... (affiche du 4 avril 1915). Il est un principe admis par toutes les nations civilisées, — y compris sans doute aussi l'Allemagne, — d'après lequel les tribunaux s'abstiennent catégoriquement de mettre en conflit le devoir envers la justice, et les sentiments paternels ou maternels. On considère qu'il serait d'une in-

(1) Pour plus de détails, consulter : « l'Histoire du « Mot du Soldat », (Librairie L. Opdebeek, Anvers.)

humanité révoltante d'obliger un père ou une mère à témoigner contre son enfant. Or en Belgique, quand un jeune homme quittait sa famille pour aller rejoindre l'armée belge, l'autorité allemande enjoignait aux parents, au frère, à la sœur, de dénoncer l'absent; en d'autres termes, le père ou la mère, — la mère, vous avez bien lu, la mère, — devait livrer son fils parce que celui-ci accomplissait son devoir envers la patrie. Et qu'on ne croie pas qu'ils se contentaient de menaces : si les Allemands oublient leurs promesses, ils tiennent scrupuleusement leurs menaces.

A Namur, ils ont condamné une foule de parents qui avaient donné asile à leurs fils, après la prise de la ville.

Et non contents d'infliger ces peines infamantes — infamantes pour ceux qui les appliquent, — ils ont forcé l'*Ami de l'Ordre* à leur donner de la publicité. L'*Ami de l'Ordre* du 7 et 8 juin annonçait la condamnation d'un père et d'une mère, du 9 et 10 juin la condamnation d'un père, de deux mères et de trois frères, celui du 8 et 9 juillet la condamnation d'un père et d'une mère.

Les exemples de semblables condamnations ne manquent pas.

Les Allemands avaient une armée d'espions, chargés de rechercher ceux qui conduisaient les jeunes gens par delà la frontière, ou de livrer les miliciens entre les mains des soldats.

Un jeune homme, en âge de milice, allait trouver la personne suspecte et à l'aide de faux papiers se faisait passer pour un patriote désireux d'aller prendre sa place au front. Les arrangements pris, on se mettait en route; une souricière habilement établie permettait de saisir tout un petit groupe de jeunes gens. Peu importait, car pour quelques-uns qu'on parvenait à arrêter, il y en avait des centaines qui passaient chaque semaine en Hollande. De nombreux Belges se dévouèrent en effet à cette besogne patriotique, tout en sachant qu'en cas d'insuccès, c'était l'emprisonnement en Allemagne ou la fusillade. Il faut dire que leurs auxiliaires les plus actifs étaient les soldats du Landsturm, gardiens des frontières, qui, suivant un tarif établi, en espèces ou en alcool, fermaient les yeux lors du passage de nos miliciens.

Il fallait se mettre en garde contre les espions. Ainsi les journaux de l'époque signalèrent le fait suivant :

« Le directeur et des membres du personnel de la «Fonderie Anversoise» à Esschen ont été arrêtés et conduits à Anvers, parce que des membres du personnel avaient promis à des personnes de leur faire traverser la clôture électrique à la frontière. Ces personnes travaillèrent d'abord quelques jours à la fabrique, mais c'étaient des espions allemands.»

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point quand nous parlerons des conseils de guerre allemands, car le dénoûment de beaucoup d'aventures eut lieu sur un champ d'exécution.

Ainsi arriva l'année nouvelle 1915, et naturellement les Belges restés en territoire occupé ajoutaient à leurs souhaits de nouvel an ces mots stéréotypés : «Puisse-nous être débarrassés des Allemands cette année». Personne n'aurait pu croire à ce moment que la guerre durerait si longtemps.

Le 1er janvier le cardinal Mercier publia une lettre pastorale qui fut écoutée, lue et relue avec un intérêt extraordinaire.

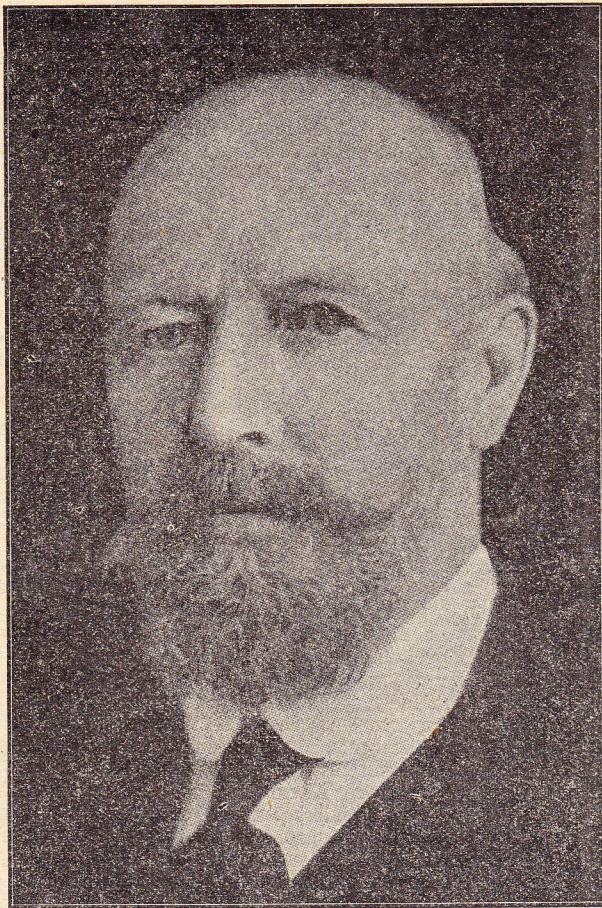
L'archevêque rappelait d'abord qu'il avait dû quitter brusquement la Belgique le 20 août pour aller assister aux obsèques du pape Pie X et pour prendre part à l'élection de son successeur, le pape Benoît XV.

A Romè il apprit, coup sur coup, la destruction partielle de la collégiale de Louvain, l'incendie de la bibliothèque de l'Université, la dévastation de la ville, les fusillades, les tortures infligées à des femmes; à des enfants, à des hommes sans défense, puis le bombardement de Malines.

Le cardinal déclare qu'il a cherché dans la religion la consolation à sa douleur. Puis il parle en termes éloquentes des devoirs qui s'imposent aux Belges : le patriotisme et l'endurance.

Il rappelle ses visites aux ruines lamentables de Malines, de Louvain et des nombreux villages détruits et dont la vue dépasse tout ce qu'il avait pu imaginer.

D'autres localités du diocèse qu'il n'avait pas encore



Le Comte de Lalaing.

eu le temps de visiter avaient subi un sort analogue (les environs de Tirlemont, Wavre, Londerzeel.)

L'éminent archevêque évoque, le souvenir des prisonniers, des fusillés, des effroyables drames que nous avons rapportés dans le récit des atrocités allemandes. Dans son seul diocèse, 13 ecclésiastiques ont été tués.

Il a fait un pèlerinage à la tombe du martyr de Gelrode, le curé Dergent.

Puis la lettre fait allusion aux tragédies des provinces de Namur, de Liège, du Luxembourg et des deux Flandres.

Et là même où les vies sont sauvées et les édifices matériels intacts, que de souffrances cachées ! Mgr Mercier invite les fidèles à pratiquer l'humilité, à se soumettre à la volonté de Dieu et à la pénitence. Dieu sauvera la Belgique.

« La Belgique a conquis le premier rang dans l'estime des nations », voilà en quels termes le cardinal commence le second chapitre de sa lettre pastorale, où il traite de l'endurance et de la résignation. Puis il parle de notre neutralité et de l'engagement pris à notre égard par les puissances garantes. « L'Allemagne, dit-il, a violé son serment. Nous devons faire preuve d'endurance. L'humble peuple nous donne l'exemple. Que le patriotisme de notre armée, que l'héroïsme de notre Roi, de notre Reine bien-aimée, si touchante dans sa grande âme, nous servent de stimulant et de soutien ».

Le cardinal prêche ensuite le calme et la patience et il signale spécialement aux prêtres le devoir qui leur incombe de donner exemple à leurs ouailles.

Le dimanche, 3 janvier, devait être en particulier, un jour de prière universelle pour la Belgique et pour ses alliés.

Le samedi de chaque semaine il était recommandé de célébrer un service funèbre pour le repos de l'âme des soldats. La misère était grande. Les curés devaient for-

mer un comité de secours dans chaque paroisse. La première bénédiction pontificale du nouveau pape avait été pour la Belgique.

A la lettre pastorale que nous venons de résumer, était jointe une lettre de Benoit XV au cardinal Mercier.

Le document devait être lu dans les églises, du haut de la chaire.

Mais le pouvoir occupant s'y opposa. Comme il mettait tout en œuvre pour abattre le courage de nos populations, il restait dans son rôle en empêchant la lecture de cette lettre si fière et remplie de si dures vérités.

Dès que les Allemands, prévenus par les espions, surent l'existence de la lettre pastorale, ils retirèrent au cardinal l'autorisation de se rendre en automobile auprès des autres évêques. En même temps ils défendirent aux curés de donner connaissance de la lettre à leurs ouailles; ils allèrent même saisir les brochures dans les presbytères. Naturellement les prêtres refusèrent d'obéir aux injonctions allemandes, et le début du mandement fut lu en chaire le dimanche 3 janvier 1915, et causa une profonde émotion.

Von Bissing voulut faire croire au clergé que le cardinal avait déclaré lui-même que la lettre n'était pas destinée à être lue en chaire et qu'il n'insistait pas sur ce point. En conséquence von Bissing réitérait sa défense concernant la lecture et la diffusion de la lettre.

Mais Mgr Evrard, doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, refusa d'ajouter foi à cette déclaration et alla voir le cardinal Mercier à Malines afin d'être complètement édifié.

A la suite de cette visite il adressa à tous les curés de Bruxelles et des environs la lettre suivante :

« Bruxelles, le 9 janvier 1915.

Monsieur le Curé,

Je rentre de Malines.

Malgré l'écrit de défense reçu hier, Son Eminence le Cardinal veut qu'on fasse lecture de sa lettre. — Cet écrit de défense est habile et faux.

« Ni verbalement, ni par écrit, je n'ai rien retiré et ne retire rien de mes instructions antérieures, et je proteste contre la violence qui est faite à la liberté de mon ministère pastoral. »

Voilà ce que le Cardinal m'a dicté.

Il a ajouté : « On a tout fait pour me faire signer des atténuations à ma lettre; je n'ai pas signé. — Maintenant on cherche à séparer mon clergé de moi en l'empêchant de lire le mandement.

« J'ai fait mon devoir : mon clergé doit savoir s'il va faire le sien. »

Agréez, Monsieur le Curé, l'hommage de tous mes respects.

(signé) E. EVRARD, doyen. »

Qu'était-il donc arrivé entretemps à Mgr Mercier? Des journaux étrangers avaient publié à ce sujet les bruits les plus contradictoires, tandis que les Allemands prétendaient de leur côté qu'aucune entrave n'avait été apportée à la liberté de l'archevêque.

Le cardinal a démenti cette affirmation dans une lettre adressée à son clergé et conçue en ces termes :

« Malines, le dimanche dans l'Octave de l'Epiphanie.
Très révérends Messieurs et bien-aimés coopérateurs,

Vous avez eu, je pense, sous les yeux, le message du Gouvernement Général de Bruxelles publié par les journaux, dans lequel il est déclaré que « le Cardinal-Archevêque de Malines n'a aucunement été empêché de remplir librement son office ecclésiastique ».

Il ressort des faits que cette affirmation est contraire à la vérité.

En effet, le soir du 1er janvier et pendant toute la nuit qui suivit, des soldats pénétrèrent dans les presbytères et enlevèrent des mains des prêtres ou s'efforcèrent vainement de leur enlever la lettre pastorale et, au mépris de l'autorité épiscopale, vous en interdirez la lecture à l'assemblée des fidèles sous la menace de châtiments très sévères qui seraient infligés à vous-mêmes ou à votre paroisse.